

Marie Moret à Gaston Ganault, 29 février 1888

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 41 (3)

Collation4 p. (480r, 481r, 482r, 483r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Gaston Ganault, 29 février 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45261>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [29 février 1888](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Ganault, Gaston \(1831-1894\)](#)

Lieu de destination 46, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris

Description

Résumé Marie Moret annonce à Ganault qu'elle envoie à Offroy et Cie des coupons de titres de rente pour en encaisser le montant et en créditer le compte de Godin. Sur la modification des statuts de l'Association du Familistère : Tisserant doit lui confirmer la légitimité de la modification de l'article relatif au titre d'associé ; elle le prévient qu'elle lui soumettra ainsi qu'à Tisserant le projet de lettre qu'elle va écrire à Vavasseur sur ce sujet. Elle l'informe que Bernardot est allé à Vervins et a vu Falaize à propos de la succession de Godin : elle a écrit à Falaize que seul Ganault, en qualité d'exécuteur testamentaire, a le pouvoir de lui donner des instructions sur la succession de Godin. Elle demande à Ganault s'il a reçu sa lettre du 25 février 1888 relative au mausolée de Godin. Sur le chantage exercé par Marcel Laporte : Marie Moret raconte à Ganault que Marcel Laporte, fils naturel prétendu d'Émile Godin, a demandé si une part lui avait été réservée dans le testament de Godin, qu'il est venu à Guise lui apporter une lettre de menaces en vue d'obtenir quelque chose ainsi qu'un article de lui contre Godin refusé par le *Nouvelliste* et qu'il a écrit une nouvelle lettre de menaces à son retour à Alger ; elle demande à Ganault comment empêcher le chantage exercé par Laporte ; elle rapporte que la veuve d'Émile Godin aurait proposé 1 000 ou 2 000 F à Laporte pour récupérer des lettres par lesquelles Émile lui aurait promis 10 000 F ; elle précise que Laporte est employé à la compagnie du chemin de fer Paris, Lyon, Méditerranée et se demande s'il faut saisir le procureur de la République ou avertir son employeur. Elle transmet à Ganault le souvenir d'Émilie et de Marie-Jeanne Dallet.

Mots-clés

[Articles de périodiques](#), [Compliments](#), [Conflit](#), [Consultation juridique](#), [Familistère](#), [Finances personnelles](#), [Santé](#), [Succession de Godin \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Association coopérative du Familistère](#)
- [Bernardot, François \(1846-1903\)](#)
- [Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée](#)
- [Compagnie universelle du canal maritime de Suez](#)
- [Dallet, Émilie \(1843-1920\)](#)
- [Dallet, Marie-Jeanne \(1872-1941\)](#)
- [Falaize, Alfred \(1843-1933\)](#)
- [Flamant, Aimé \(1843-1897\)](#)
- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Laporte, Marcel](#)
- [Offroy et Cie](#)
- [Rouchy, Éléonore Joséphine \(1847-1912\)](#)
- [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)
- [Vavasseur, Auguste \(1823-1905\)](#)

Œuvres citées [Le Nouvelliste de Vervins, Vervins, sd.](#)

Lieux cités

- [Alger \(Algérie\)](#)
- [Guise \(Aisne\)](#)

- [Guise \(Aisne\) - Familière : mausolée de Godin](#)
- [Vervins \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 24/02/2023
Dernière modification le 07/03/2025
